



Et si vous  
passiez au  
**vélo?**



*Aide à l'achat de vélos*  
**la ville de Bram vous accompagne**

*jusqu'à 300€ offerts aux bramais pour l'achat d'un vélo (avec ou sans assistance électrique)*  
**aide soumise à conditions > modalités de l'opération disponibles sur notre site internet**

[www.villedebram.fr](http://www.villedebram.fr)

**En 2026, la ville de Bram reconduit, pour la 3ème année consécutive, son aide destinée à favoriser le développement des mobilités actives dans le cadre du grand plan « Bram à vélo ». Depuis le 20 novembre 2023, la municipalité propose en effet d'accompagner tous les bramais âgés de 16 ans et plus souhaitant s'équiper d'un vélo, avec ou sans assistance électrique. Cette opération permettra aux habitants de la commune de bénéficier d'une subvention pouvant atteindre jusqu'à 150€ pour l'achat d'un vélo musculaire et jusqu'à 300€ pour l'achat d'un vélo électrique.**

## Quelles sont les modalités de l'aide attribuée par la commune ?

### Qui ?



Toutes les personnes résidant sur la commune de Bram et âgées de 16 ans et plus sont éligibles à cette opération, dans la limite d'une demande par personne sur toute la durée de l'opération et sous réserve de remplir toutes les conditions relatives à l'octroi de la subvention.

### Quoi ?



Les équipements concernés par cette aide sont les suivants : vélos musculaires ou électriques neufs, destinés aux loisirs et aux trajets domicile / travail. Les vélos réservés à la compétition (trial, BMX, VTT de DH, vélo de piste) ne pourront pas être subventionnés.

### Quand ?



L'achat du vélo soumis à subventionnement devra récent et le dépôt des demandes devra obligatoirement être effectué avant le 1er décembre 2025. Le paiement prévisionnel de la subvention sera effectué en fonction du calendrier suivant :

DATE LIMITE DE DÉPÔT DU DOSSIER COMPLET	DATE PRÉVISIONNELLE DE PAIEMENT
1er avril 2025	Mai 2025
1er août 2025	Septembre 2025
1er décembre 2025	Décembre 2025

## Quel est le montant des subventions proposées par la ville de Bram ?

- Le montant de l'aide attribuée par la ville de Bram sera calculé en fonction du type de vélo acquis (musculaire ou électrique) et du revenu fiscal de référence (par part) du demandeur.
- La subvention ne pourra pas excéder 50% du prix HT d'achat du vélo.
- Pour l'achat d'un **vélo musculaire**, le montant plafonné de l'aide est fixé à :
  - 150€** si le revenu fiscal de référence (par part) du demandeur est compris entre **0€ et 18 000€** (tranche 1)
  - 100€** si le revenu fiscal de référence (par part) du demandeur est compris entre **18 001€ et 35 052€** (tranche 2)
- Pour l'achat d'un **vélo électrique**, le montant plafonné de l'aide est fixé à :
  - 300€** si le revenu fiscal de référence (par part) du demandeur est compris entre **0€ et 18 000€** (tranche 1)
  - 250€** si le revenu fiscal de référence (par part) du demandeur est compris entre **18 001€ et 35 052€** (tranche 2)

- Une majoration de 150€ pourra être accordée pour l'achat d'un vélo adapté aux personnes en situation de handicap (sur présentation d'un justificatif)
- Les subventions seront attribuées sous réserve de disponibilité des crédits alloués à cette opération.
- L'aide proposée par la ville de Bram est cumulable avec toute autre aide disponible.

## Comment faire votre demande de subvention ?

- En remplissant la demande de subvention et en joignant les pièces justificatives demandées
- En transmettant votre dossier, une fois complété, à la Mairie de Bram :
  - par email à l'adresse [contact@villedebram.fr](mailto:contact@villedebram.fr)
  - par courrier à l'adresse Mairie de Bram, rue du Chanoine Andrieu, 11150 Bram
  - ou en le déposant à l'accueil ou dans la boîte aux lettres de l'Hôtel de Ville

## Quelques exemples pour le calcul de votre demande de subvention :



### EXEMPLE 1

Jean est marié et a 1 enfant (soit 2,5 parts).  
Le revenu fiscal de référence de son foyer est de 51 750 €. Il vient d'acheter un vélo musculaire de type VTT adulte à 333,32€ HT, soit 399 € TTC.

#### Calcul de sa tranche éligible :

- Revenu fiscal de référence du foyer tel que figurant sur l'avis d'imposition de l'année n-1 : 51 750€
- Nombre de parts fiscales du foyer tel que figurant sur l'avis d'imposition de l'année n-1 : 2,5 parts
- Revenu fiscal de référence par part retenu : 20 700€ donc il relève de la tranche 2

#### Calcul du montant de l'aide accordée par la ville de Bram :

Les 50% du coût HT du vélo de Jean représentent 166,66€. Jean relève de la tranche 2, il peut donc prétendre à une subvention plafonnée à 100€ pour l'achat d'un vélo musculaire. **La ville de Bram lui octroie alors une aide de 100€**



### EXEMPLE 2

Alice est célibataire et sans enfant (soit 1 part).  
Son revenu fiscal de référence est de 17 668€. Elle vient d'acheter un vélo électrique au prix de 665,83€ HT, soit 799€ TTC.

#### Calcul de la tranche éligible :

- Revenu Fiscal de référence du foyer tel que figurant sur l'avis d'imposition de l'année n-1 : 17 668€
- Nombre de parts fiscales du foyer tel que figurant sur l'avis d'imposition de l'année n-1 : 1 part
- Revenu fiscal de référence par part retenu : 17 668€ donc elle relève de la tranche 1

#### Calcul du montant de l'aide accordée par la ville de Bram :

Les 50% du coût HT du vélo d'Alice représentent 332,90€. Alice relève de la tranche 1, elle peut donc prétendre à une subvention plafonnée à 300€ pour l'achat d'un vélo électrique. **La ville de Bram lui octroie alors une aide de 300€.**

## Informations concernant le demandeur

Madame  Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../..... (le demandeur doit être âgé de 16 ans et plus)

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : .....

Email : .....

### Catégorie socio-professionnelle :

Actif  Sans emploi  Retraité  Etudiant/apprenti

### Type de vélo acheté :

Vélo musculaire  Vélo électrique

Vélo adapté à une situation de handicap (merci de joindre un justificatif)

### Usage envisagé :

Loisirs  Trajet domicile / travail

### Calcul de la tranche éligible :

- Revenu Fiscal de référence du foyer tel que figurant sur l'avis d'imposition de l'année n-1 : ..... (A)
- Nombre de parts fiscales du foyer tel que figurant sur l'avis d'imposition de l'année n-1 : ..... (B)
- Revenu fiscal de référence par part retenu : ..... (A ÷ B)

Coût du vélo acheté : Prix HT : ..... Prix TTC : .....

## Engagement du demandeur

Je soussigné(e), ....., certifie exacts les renseignements fournis.

Je reconnais être informé(e) que l'attribution de la subvention n'est pas automatique : elle est conditionnée au dépôt dans les périodes demandées et sous réserve de disponibilité des crédits.

Fait à Bram,

le ...../...../.....

## Pièces à fournir

- ✓ La présente demande de subvention dûment remplie
- ✓ Un justificatif de domicile : quittance de loyer ou facture d'électricité, gaz ou eau de moins de 3 mois au même nom et adresse que ceux figurant sur les factures
- ✓ Une copie de l'avis d'imposition de l'année N-1
- ✓ La facture d'achat du vélo ( récente et acquittée), mentionnant le nom et l'adresse du demandeur et précisant le détail de l'équipement acquis (type et taille du vélo)
- ✓ Un relevé d'identité bancaire ou postal
- ✓ Un justificatif si la demande porte sur l'achat d'un vélo adapté aux personnes en situation de handicap

## Calendrier de dépôt des demandes

DATE LIMITE DE DÉPÔT DU DOSSIER COMPLET	DATE PRÉVISIONNELLE DE PAIEMENT
1er avril 2026	Mai 2026
1er août 2026	Septembre 2026
1er décembre 2026 *	Décembre 2026

\* Aucun dossier ne sera accepté après le 01/12/2025.

## Cadre réservé à l'administration

La présente demande a été reçue le : ...../...../.....

Cachet de

Dossier complet le : ...../...../.....

la Mairie :

Type de vélo acheté :

Vélo musculaire  Vélo électrique

Vélo adapté à une situation de handicap

Revenu fiscal de référence par part retenu (A ÷ B) : .....

Coût du vélo acheté : Prix HT : ..... Prix TTC : .....

Montant de l'aide attribuée :  100€  150€  250€  300€  Autre : .....

Une fois complété, déposez votre dossier de demande de subvention à l'accueil de la Mairie ou transmettez-le par e-mail à l'adresse [contact@villedebram.fr](mailto:contact@villedebram.fr), accompagné des pièces justificatives, avant le 01 décembre 2026.